

Allocution d'Elisabeth Decrey Warner Présidente et cofondatrice de l'Appel de Genève

Lauréate 2016 du Prix de la Fondation pour Genève

Décerner un prix à quelqu'un, cela signifie souvent rendre un hommage à un travail terminé, à un rôle qu'une personne a joué et n'aurait plus à jouer. Une sorte de récompense finale. Or ni l'Appel de Genève, ni moi n'en sommes là, même si j'aimerais tant que nous n'ayons plus à nous battre pour que les droits élémentaires des personnes, le droit humanitaire, soient respectés, partout et par tous... Hélas nous en sommes bien loin. Dès lors je prends ce prix comme un encouragement à continuer, une invitation à ne relâcher ni les efforts ni l'engagement. Et je remercie très sincèrement celles et ceux qui ont pris cette décision : le Conseil de la Fondation pour Genève. La reconnaissance et l'encouragement sont des moteurs essentiels à notre équipe, car il va sans dire qu'aujourd'hui ce prix ne me revient pas à moi seule, mais également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui font l'Appel de Genève jour après jour, prenant des risques, mission sur le terrain après mission sur le terrain. Et j'associe bien sûr également notre Conseil de Fondation.

Mais quelle est la particularité de l'Appel de Genève quelle est cette spécificité qui fait que nous sommes primés aujourd'hui et cités en exemple dans de nombreux textes internationaux ?

Aujourd'hui les conflits ne se déroulent plus entre Etats, mais entre un Etat et un ou plusieurs groupes armés. Que l'existence de ces groupes nous plaise ou ne nous plaise pas, que nous les appellions groupes armés, rebelles, mouvements de libération ou terroristes, ils sont là, bien réels. Ils sont une partie du problème, et seront donc une partie de la solution. Les ignorer ou les diaboliser ne les fera pas disparaître.

Ajoutez à cette situation le fait que les droits humains et le droit humanitaire ont été adoptés par des Etats, pour les Etats, auquel seuls les Etats peuvent adhérer. A s'en tenir là, on pourrait considérer les groupes armés, quels qu'ils soient, quels que soient leurs objectifs comme juridiquement non-responsables de violations du droit puisqu'ils ne sont pas, formellement, contractants de ce droit...et en fait ne peuvent l'être.

Il y a là un réel décalage. Le droit par et pour les Etats. Or aujourd'hui les Etats ne sont plus les seuls acteurs des conflits. Et dans la réalité, dans la vie quotidienne des gens, finalement peu importe aux victimes que ceux qui violent leurs droits soient ou non des agents de l'Etat... Qu'est-ce que cela change pour les victimes ?

Dans la théorie, ces groupes armés pourraient ne pas être un grand problème. Mais de fait ils sont actifs ou contrôlent des territoires dans lesquels des centaines de millions de civils vivent, et leur comportement peut avoir une influence déterminante sur la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, civils innocents.

Dès lors personne n'a le droit de rejeter la conclusion qui s'impose: il est absolument nécessaire de parler avec ces groupes rebelles à des fins humanitaires. C'est ce constat, tout simple mais si concret, qui a donné naissance au processus novateur de l'Appel de Genève

Le défi était assez considérable: l'idée d'inviter à Genève des chefs rebelles à signer des accords humanitaires et de collaborer avec eux pour les aider à mettre en oeuvre ces obligations était considérée comme farfelue, provocatrice, voire surréaliste. Au point qu'au début de notre existence, nous étions appelés l'OVNI de l'humanitaire.

Mais en fait dans ma vie de politicienne, j'ai entendu bien pire... Dès lors nous avons pris cette qualification d'OVNI comme un compliment...et nous nous sommes entêtés...

Imaginez ensuite des milliers d'heures de négociations, deux à trois cents missions dans les montagnes d'Irak, la jungle colombienne ou le maquis du Soudan, des dizaines d'approches différentes pour établir des contacts et des relations de confiance avec nos interlocuteurs. C'est ce qui fait l'Appel de Genève d'aujourd'hui, qui a depuis sa création négocié avec plus de cent groupes armés, et permis la signature d'une septantaine d'accords humanitaires.

Et le canton de Genève y a joué son rôle. En effet, la plupart de ces engagements humanitaires sont signés dans la salle Alabama, le coeur historique de la Genève humanitaire, puisque c'est là entre autres qu'a été signée la première Convention de Genève en 1864. Tout un symbole pour ceux qui viennent s'engager dans ce lieu et qui en fait, pour eux, un engagement important. Et c'est l'occasion ici de remercier publiquement le Conseil d'Etat d'être partenaire actif et engagé de ce processus unique au monde. Son appui nous est précieux et essentiel.

Mais en réalité, est-ce qu'une signature sur un bout de papier – et même s'il est de très bonne qualité et "made in Switzerland" - peut vraiment changer quelque chose dans un conflit à l'autre bout du monde ?

Sans hésitation ma réponse est OUI. S'il est respecté, cet accord peut tout changer pour les populations civiles. Leurs droits seront pris en compte, elles ne seront plus victimes d'attaques indiscriminées, leurs enfants ne seront plus recrutés, leurs écoles et leurs hôpitaux ne seront plus utilisés comme bases militaires, leurs champs et leurs routes ne seront plus minés et leur histoire et leurs monuments ne seront plus détruits.

Alors la question suivante sera bien sûr: mais est-ce que cela marche ? Là aussi, l'expérience nous a montré que dans l'ensemble la réponse est OUI et nous prouve que beaucoup de groupes sont prêts à dialoguer et à respecter leurs engagements.

Il faut donc être inventifs aujourd'hui pour intégrer dans le droit ces nouveaux acteurs que le droit en fait ignore. C'est ce que nous tentons de faire, avec l'Appel de Genève qu'on nous fait aujourd'hui l'honneur de considérer comme un instrument d'innovation du droit international humanitaire. Nous avons inventé un nouvel instrument du droit humanitaire, permettant aux groupes armés d'en prendre connaissance, d'y adhérer et d'être soutenus dans leur mise en oeuvre de ce droit. Nous avons imaginé de nouvelles approches, l'implication de nouveaux

acteurs dans le respect des droits humains fondamentaux. Nous avons découvert qu'aussi longtemps que nous essayons d'imposer des normes faites par et pour les Etats, elles ne seront que rarement respectées par ces groupes armés. Alors qu'au contraire si nous parvenons par la négociation à faire en sorte que ces normes deviennent les leurs, qu'ils décident par eux-mêmes d'y adhérer et de les mettre en oeuvre, alors elles seront largement respectées. Toute l'approche de l'Appel de Genève se base sur l'appropriation des normes humanitaires par les groupes armés, gage de succès et au final d'une meilleure protection des civils pris au piège des conflits. C'est là notre but ultime.

J'aimerais maintenant vous emmener un peu plus loin dans mon jardin, dans le jardin de l'Appel de Genève. Jardin qui tente chaque jour de cultiver les droits des populations civiles piégées au cœur des conflits.

Pour que vous ayez une idée un peu plus concrète j'ai amené avec moi deux invités ce soir. Les voici. (*Elisabeth Decrey Warner montre deux cailloux*) A chaque fois que je vais en mission sur le terrain, je ramène un caillou. Ce qui ne plaît d'ailleurs que moyennement à mon mari qui commence à trouver que notre appartement ressemble à une carrière en exploitation... Mais je continue et je ramène à chaque fois un caillou, de cet endroit de souffrance, et chaque caillou a un nom, un visage, une histoire. Ils viennent d'endroits d'où moi j'ai pu repartir, mais d'endroits où eux ont dû rester, au milieu de la guerre. Alors je vous les présente. Ici c'est Rania et là c'est Santiago.

Rania vit en Syrie, j'ai rapporté ce caillou de ce pays. Dans cette région la guerre fait rage. C'est pour cela que j'ai tenu à ce que ce soir notre musicien soit syrien. Pour que dans un moment de fête et de célébration, nous n'oublions pas ce qui se passe là-bas. Merci Basel de votre présence ce soir parmi nous.

Rania fait partie d'un groupe de plus de 200 enfants que nous avons pu démobiliser. A travers les récits de Rania j'ai compris pourquoi beaucoup de jeunes souhaitent s'associer à la lutte armée et j'ai appris que beaucoup d'adolescentes rejoignent les groupes armés, non pas parce qu'elles rêvent de manier une kalachnikov, mais parce qu'elles ont fui le domicile familial pour éviter un mariage forcé, phénomène qui redevient plus fréquent en temps de guerre et d'incertitude. Ces adolescentes préfèrent être une combattante plutôt qu'un objet sexuel. Il nous a fallu de longues négociations avec le groupe armé qui contrôle cette région. Il a fallu aller sur place, vous ne pouvez pas négocier par skype ou par facebook ou en cliquant un « like ». Vous devez vous asseoir, passer du temps avec eux, comprendre leurs motivations, leur façon d'agir, leur religion. Le plus important, vous devez comprendre la réalité qui les entoure. Nous ne serions pas capables de négocier sans comprendre aussi leurs contraintes. Finalement ces chefs ont été d'accord de démobiliser les enfants soldats et de leur offrir abri et protection. Ils ont créé des centres pour ces enfants. Pour eux désormais, plus de kalachnikov et plus de mariage forcé.

Maintenant j'aimerais vous présenter Santiago, un chef rebelle latino-américain. Ce caillou irradie encore la gaieté de la musique de ce pays. Le groupe armé de Santiago figure dans la liste des groupes terroristes. Est-ce que cela signifie que nous devons lui tourner le dos ? Au

contraire ! Plus on les diabolise, plus ils commettront des actions aveugles tuant de façon indiscriminée, soldats et civils.

Ils font la guerre. Que cela nous plaise ou non, c'est ce qu'ils ont décidé. La moralité qui nous amènerait à leur dire « faites l'amour, pas la guerre » ou la menace de les mettre dans une liste d'organisations terroristes, ne va pas les décider à déposer leurs armes. Par contre, négocier avec eux pour des raisons humanitaires fut parfois possible. Je voudrais vous en donner un exemple :

Santiago nous disait que son groupe n'allait jamais renoncer aux mines anti-personnel. Qu'elles étaient un élément essentiel dans leur tactique militaire. Imaginez quelques villages de montagne isolés. Chaque chose, chaque personne doit transiter par une seule route qui relie les villages à la ville. Mais les rebelles ont miné cette route. Cela signifie que personne ne peut aller à l'école, à l'hôpital, que personne ne peut vendre ses légumes. Que la vie et l'économie de la région sont en train de mourir.

Un jour nous avons confronté les rebelles à leurs propres contradictions, utiliser des mines anti-personnel et se battre pour l'humanité comme ils l'affirmaient ne pouvaient aller de pair.

Un accord humanitaire fut longuement négocié avec ces rebelles. Ils ont accepté de déminer la route. Pour les habitants de cette région, après des mois à survivre dans une prison virtuelle, un jour, la route a été ouverte à nouveau. Imaginez ce que cela a signifié pour eux.

Aujourd'hui, à travers le monde, entre l'Appel de Genève et des rebelles, des dizaines d'accords humanitaires ont été signés et généralement respectés. Les communautés dans lesquelles Rania, Santiago et tant d'autres vivent, montrent que chaque accord humanitaire, même modeste, peut diminuer la souffrance des populations civiles, et prouve que négocier avec tous les acteurs – et j'insiste sur le « tous » – est un impératif humanitaire.

Et ce soir, c'est aussi aux communautés de Rania et de Santiago que je dédie ce prix, et je suis certaine que c'était également la volonté de la Fondation pour Genève.

Mais je sais aussi que la Fondation pour Genève a voulu souligner par son choix le rôle de la « Genève Internationale » dans le monde. Ce nom de Genève qui signifie: droit humanitaire, droits humains, droit d'asile. Et je voudrais saisir l'occasion aujourd'hui de rappeler à quel point Genève peut jouer un rôle important au plan international. L'expérience menée avec l'Appel de Genève me l'a démontré chaque jour.

Nous sommes un lieu, une ville qui est un symbole. Cette réalité est trop souvent ignorée et son importance sous-estimée. Ce fut d'ailleurs l'objet de nos premiers échanges, un peu difficiles il faut le dire, entre Ivan Pictet et moi-même ! J'avais eu l'impertinence de souligner dans un interview que la Genève humanitaire était une richesse encore plus grande que le secret bancaire. Il s'en est suivi quelques échanges entre Ivan et moi, par l'intermédiaire de lettres au courrier des lecteurs, qui ont aujourd'hui donné lieu à une amitié sincère et à du respect l'un envers l'autre.

Et qu'Ivan me pardonne si ce soir je vais développer quelques arguments en faveur de cette Genève humanitaire, et non pas sur le secret bancaire. Ce sera pour une autre fois...

Genève est peut-être le seul lieu dans son genre, une ville unique au monde sous certains

aspects. Une ville où ceux qui s'ignorent peuvent se parler, ceux qui se combattent négocier, ceux à qui toute légitimité est publiquement niée, être reconnus comme des interlocuteurs. Une ville où une organisation peut travailler et négocier avec des acteurs armés souvent labellisés terroristes, une ville où ces acteurs acceptent de se rendre en confiance et une ville où les autorités, suisses et cantonales - merci à elles - acceptent de les laisser venir à des fins de négociations humanitaires. Vous ne trouverez probablement aucune autre ville au monde où de tels processus peuvent se dérouler.

Le droit international humanitaire et les conventions qui le proclament, on l'oublie trop souvent, portent notre nom. Est-ce que celles et ceux qui veulent soutenir une initiative proclamant la primauté, dans tous les domaines, du droit interne sur le droit international, est-ce que ces gens-là savent ce que nous devons à ce droit international et ce que ce droit international doit à notre pays et à notre ville ? Est-ce que ces gens-là savent combien d'innocents ont eu la vie sauve grâce à NOS Conventions et au respect de ces Conventions avant tout autre article de droit ?

Nous à l'Appel de Genève, nous avons l'ambition de faire vivre ce fameux "Esprit de Genève" et ses Conventions sur le terrain de conflits. Mais notre action, en dehors des sentiers battus de la négociation internationale entre Etats, peut aussi rappeler à la "Genève Internationale" qu'elle n'est pas seulement le fief de la diplomatie, des ambassades et des agences onusiennes, mais aussi ce foisonnement d'organisations non-gouvernementales et d'associations qui mobilisent au sein même de la population locale, et ainsi rapprochent les deux Genève, puisqu'il y a souvent deux Genève à Genève : la Genève internationale et la Genève des Genevois. Nous, société civile, sommes un peu des deux, l'addition des deux, la synthèse des deux, pour n'en produire qu'une seule, fidèle à la fois à son histoire, à sa réalité sociale et à sa réputation mondiale.

Il en va du droit humanitaire et des droits humains comme de la solidarité sociale ou de la politique culturelle : les structures associatives, militantes, sans grand appareil, et aux moyens souvent limités, sont aussi souvent les plus innovantes et les plus libres dans la recherche de solutions et de réponses à des enjeux auxquels les grandes organisations gouvernementales internationales, et même les Etats les plus puissants, ne trouvent pas de réponse crédible. Nous, petites organisations, pouvons oser ce que les grandes organisations ne peuvent oser, et faire ce que les Etats ne peuvent ou ne veulent pas faire. Nous pouvons aller négocier au cœur du terrain et des opérations.

C'est cette complémentarité que nous devons tous reconnaître et accepter comme une immense richesse et porteuse d'efficacité.

- Parler à tous, même à des « terroristes ».
- Inventer de nouveaux mécanismes dans l'application du droit.

Voilà ce qu'est l'ADN de l'Appel de Genève. Mais est-ce à dire qu'aujourd'hui la Fondation pour Genève récompenserait une personne, une organisation, qui agit parfois à la limite du droit en

étant en contact avec les « infréquentables » ou qui voudrait faire la révolution de ce droit?

Rassurez-vous ! Si notre volonté de parler à tous a fait frémir, il est vrai, certains Etats et responsables diplomatiques à nos débuts, et donné quelques insomnies aux autorités suisses, aujourd'hui notre travail est internationalement reconnu et nous sommes invités à partager notre expérience et notre expertise dans les plus grands fora, au cours de réunions interministérielles ou encore devant le Conseil de Sécurité.

Quant à la question de savoir s'il faut révolutionner le droit, non ! il ne faut pas refaire ces Conventions de Genève. Il faut simplement faire avancer ce droit. Les juristes et les légistes font le droit. Les parlements font les lois, les tribunaux font la jurisprudence. Le terrain, lui, fait la réalité du droit. Comment traduit-on le droit à Calais ou à Lampedusa ? Ce n'est certes pas simple. Mais il faut chercher et chercher encore, et ne pas se contenter de payer un pays pour qu'il stocke chez lui les migrants qu'on ne veut pas voir chez nous !

Le droit n'existe pas en soi, planant au-dessus du réel : il n'existe que confronté au réel. Il nous faut dès lors tous ensemble apprendre à interpréter et appliquer le droit de manière pragmatique. Des règles inapplicables ne protégeront pas celles et ceux qu'elles devraient protéger, et des règles qu'on ne peut appliquer qu'à certaines situations ou dont on ne peut attendre le respect que par certains acteurs seulement, ne peuvent être considérées comme des règles universelles et fondamentales. Il en va ainsi du droit international humanitaire : tant qu'il ne s'appliquera qu'à certains conflits et pas à d'autres, à certains acteurs de ces conflits et pas à d'autres, ce droit sera partiel, partial, et plus grave, trop souvent impuissant.

Dès lors, tant pis s'il faut parfois se heurter à des contradictions, tant pis s'il faut parfois placer le pragmatisme avant toute autre considération, tant pis s'il faut parfois bousculer le système établi. Nous ne devons nous rappeler que d'une seule chose, qui nous oblige à chercher, à innover, à oser: l'évidence que les populations civiles ne doivent jamais payer le prix des folies guerrières.

C'est là notre moteur, à l'Appel de Genève: défendre pour les hommes, les femmes et les enfants pris au piège des conflits le droit d'être protégé, le droit de vivre.